Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025 (EMPAQ 2025)

Méthodologie de l'enquête



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Québec

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique
du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-05211-6 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Novembre 2026

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Mbuyi Kelelekela

Sous la coordination de : Luc Belleau

Sous la direction de : Éric Gagnon

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et des communications

Comité de lecture interne : Amélie Ducharme, Dominic Julien, Erika Audet

Étude financée par : Ministère de la Santé et des Services sociaux

Enquête sous la responsabilité de : Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Direction de la méthodologie
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, L'Institut, 44 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2025-methodologie.pdf].

Table des matières

Introduction 5

1 Plan d'échantillonnage 7

1.1 Population visée 7
1.2 Base de sondage 8
1.3 Méthode de sélection et taille de l'échantillon 9

2 Collecte de données 10

2.1 Unité répondante 10
2.2 Prétest 10
2.3 Enquête principale 11

3 Traitement des données 17

3.1 Validation 17
3.2 Pondération 17
3.3 Non-réponse partielle 20

4 Précisions, tests statistiques et autres analyses 23

4.1 Précision des estimations 23
4.2 Tests statistiques 24
4.3 Effet du taux de réponse 26
4.5 Incidence de l'emploi du genre sur les comparaisons 28

5 Présentation des résultats 29

6 Portée et limite de l'enquête 31

Références bibliographiques 35

Annexes 38

Introduction

Connaître la méthodologie utilisée dans une enquête est nécessaire à la compréhension des conditions et du contexte dans lesquels celle-ci a été réalisée. C'est également essentiel si l'on veut exploiter et interpréter de façon adéquate et optimale les résultats obtenus. Le présent rapport méthodologique traite de plusieurs aspects tels le plan d'échantillonnage, la procédure de collecte et le traitement des données en lien avec l'édition 2025 de l'*Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec* (EMPAQ). Cette enquête a été confiée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

En 2010, le gouvernement du Québec lançait son premier Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées (PAM), dans lequel il établissait les priorités gouvernementales. Résultat d'une consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées, le PAM 2010-2015 visait notamment à sensibiliser la population et à mettre sur pied des actions pour lutter contre cette maltraitance. Il présentait également un état des connaissances de la maltraitance au Québec et ailleurs, et montrait que celles-ci étaient encore fragmentaires (Ministère de la Famille et des Aînés 2010). Ainsi, en 2017-2022, la deuxième édition du PAM prévoyait une enquête pour améliorer cet état des connaissances. L'EMPAQ a donc été réalisée pour une première fois en 2019. Celle-ci a permis d'établir un premier portrait du phénomène chez les personnes aînées, selon les définitions et les types de maltraitance reconnus par le gouvernement du Québec, lesquels servent de point de référence pour suivre l'évolution de la maltraitance envers les aînés (Ministère de la Famille 2017).

Dans le cadre du troisième PAM (2022-2027), le MSSS a annoncé la mise à jour des données pertinentes liées à la maltraitance par la reconduction de l'EMPAQ en 2025.

Comme lors de la première édition de l'enquête, l'EMPAQ 2025 couvre quatre types de maltraitance dans leur forme « violence », soit la maltraitance psychologique, physique, sexuelle et matérielle ou financière, ainsi que la maltraitance physique dans sa forme « négligence ».

L'objectif général de l'EMPAQ est de décrire, pour l'ensemble du Québec, l'ampleur de la maltraitance chez les personnes âgées de 65 ans et plus qui vivaient à domicile au cours des 12 mois précédant l'enquête, et ce, globalement et séparément pour les types et les formes de maltraitance retenus pour l'enquête.

En plus de viser à mesurer l'ampleur globale de la maltraitance, et la maltraitance par type pour les types retenus, l'EMPAQ 2025 a comme autres objectifs de :

- mesurer l'ampleur de la maltraitance selon le genre et deux groupes d'âge (65 à 74 ans, 75 et plus) ;
- décrire les caractéristiques des personnes aînées maltraitées ;
- décrire brièvement les personnes maltraitantes et leur relation avec la personne aînée maltraitée ;
- décrire les actions menées par les personnes aînées maltraitées lorsqu'elles ont subi des situations de maltraitance ;
- décrire la cooccurrence entre les types de maltraitance.

Cette enquête vise aussi à tracer l'évolution de la maltraitance envers les personnes aînées depuis la première édition de l'enquête. Elle maintient donc, dans la mesure du possible, une comparabilité avec l'édition de 2019.

Le présent document comprend six sections. Dans la première, on traite du plan d'échantillonnage. Dans la deuxième, on décrit les procédures de collecte et dans la troisième, on présente les différentes étapes du traitement des données. Dans la quatrième section, on aborde la précision des estimations, les tests statistiques réalisés ainsi que les différents types d'analyses effectuées. Dans la cinquième section, on expose les normes de présentation des résultats, et dans la sixième, la portée et les limites de l'enquête.

Ce rapport méthodologique accompagne le rapport des résultats intitulé *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025*. Il est, en outre, complété par le rapport sur la comparabilité, dans lequel on évalue les possibilités de comparaison entre éditions de l'enquête.

1 Plan d'échantillonnage

1.1 Population visée

La population visée correspond à l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus du Québec, résidant dans un logement privé ou collectif[1] non institutionnel[2] des régions sociosanitaires (RSS) autres que le Nunavik (17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (18).

Les ménages collectifs institutionnels tels que les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les maisons des aînés, les hôpitaux, les établissements pénitentiaires, les centres de réadaptation sont exclus de la population visée par l'enquête. Les personnes incapables de répondre au questionnaire par téléphone ou par Web en raison d'un problème de langue ou de santé (cognitif ou physique) sont également exclues de la population visée par cette enquête, comme indiqué dans l'encadré.

Exclusion en raison d'un problème de langue ou de santé

Les personnes ayant un problème la langue ou de santé ne pouvaient pas être identifiées à l'avance. Elles ne pouvaient être connues que lors de la collecte. La base de sondage ne permettait pas de les exclure a priori.

Toutefois, il est important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête à ces personnes.

En effet, selon certaines études, ces personnes seraient d'ailleurs plus susceptibles de subir de la maltraitance ou de la négligence en raison de leur vulnérabilité (Johannesen et Logiudice 2013 ; Pillemer et autres 2016 ; Dong 2011). Par exemple, elles peuvent être limitées dans leur capacité à communiquer, et donc à dénoncer une situation indésirable.

Suite à la page 8

1. Selon le recensement (Statistique Canada), un ménage collectif est constitué d'un groupe de personnes non apparentées occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.
2. Le terme « personnes vivant en ménage non institutionnel » fait référence aux personnes qui vivent dans un ménage privé et à celles qui vivent dans un certain type de logement collectif non institutionnel, comme une résidence privée pour aîné (RPA) avec ou sans service, ou un couvent de religieux ou de religieuses. Les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF) ont aussi été considérées comme des ménages non institutionnels. Les personnes qui y vivent sont donc incluses dans l'EMPAQ.

La grande majorité des enquêtes portant sur la maltraitance vécue par les personnes aînées à domicile réalisées ailleurs dans le monde excluent cette catégorie de personnes.

On estime à un peu plus de 1 752 200[3] personnes la population visée admissible à l'EMPAQ 2025. Cette estimation équivaut à environ 92 % de la population québécoise âgée de 65 ans et plus.

La répartition de cette population selon les principales caractéristiques sociodémographiques est présentée à l'annexe 1.

1.2 Base de sondage

La base de sondage est une liste qui répertorie les individus de la population visée.

Pour l'EMPAQ 2025, la base de sondage a été construite à partir du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) détenu par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier présente plusieurs avantages : il permet notamment l'exclusion de la majeure partie des personnes non visées par l'enquête tout en assurant une excellente couverture des individus ciblés. Il permet également la sélection d'individus en fonction de critères d'âge, de sexe et de répartition géographique. Finalement, il contient les variables nécessaires à l'établissement d'un contact avec les individus sélectionnés.

Un des principaux inconvénients du FIPA découle de la mise à jour déficiente des numéros de téléphone, qui s'avèrent dans certains cas inexacts ou parfois même absents, ce qui complique la collecte de données auprès de la population échantillonnée. De plus, rappelons que les personnes incapables de répondre au questionnaire en raison de la langue ou d'un problème de santé sont exclues de la population visée de cette enquête. Elles sont toutefois incluses dans la base de sondage, puisqu'il n'existe aucune information permettant de les exclure a priori. Ainsi, la base de sondage comprend toutes les personnes qui répondent à l'ensemble des critères d'admissibilité, à l'exception de celui relatif à l'incapacité de participer à l'enquête en raison de la langue ou d'un problème de santé.

Par ailleurs, la base de sondage présente une légère sous-couverture, puisque certaines personnes admissibles à l'enquête ne sont pas inscrites au régime québécois d'assurance maladie (les personnes n'ayant pas renouvelé leur carte de la RAMQ, par exemple) ou n'y sont pas admissibles (certains groupes de résidentes et résidents non permanents, par exemple), et ne figurent donc pas au FIPA. De même, la base de sondage pourrait compter quelques personnes inadmissibles à l'enquête (surcouverture), par exemple celles n'ayant pas encore informé la RAMQ d'un déménagement à l'extérieur du territoire visée par l'enquête au moment du tirage de l'échantillon. On pourrait aussi y retrouver des personnes qui sont décédées et pour lesquelles la RAMQ n'avait pas encore été informée. Notons d'ailleurs que pour cette enquête, puisque la population visée inclut uniquement des personnes de 65 ans et plus et qu'il y a plus de décès dans cette tranche d'âge, on a procédé à l'appariement de l'échantillon avec le fichier des décès du Registre des événements démographiques (RED) à quelques reprises durant la collecte afin que les personnes décédées soient identifiées[4]. Ainsi, dans la mesure du possible, les proches de ces personnes n'ont pas été contactées pour l'enquête.

3. Chiffres dérivés des estimations de la population du Québec au 1er juillet 2024 de l'ISQ.
4. Cet appariement a été fait avant le début de la collecte pour rendre inadmissibles les personnes décédées trouvées dans l'échantillon, mais également environ trois et cinq mois après le début de celle-ci. Malgré les précautions prises, le décès de certains individus sélectionnés a quand même été confirmé en cours de collecte, au moment du contact avec les proches.

Il est toutefois difficile de quantifier de manière précise la couverture nette de la base de sondage. En effet, la taille de la population visée et la taille de la population des personnes qui répondent à tous les critères d'admissibilité, à l'exception de celui relatif à l'incapacité de participer à l'enquête en raison de la langue ou d'un problème de santé, ne peuvent pas être établies de façon exacte. Les meilleures données disponibles pour estimer ces deux tailles de population combinées sont les plus récentes estimations de population produites par l'ISQ, soit celles des estimations de juillet 2024, ajustées pour tenir compte de l'exclusion des personnes en institution et des personnes incapables de répondre pour des raisons de langue ou de santé.

La base de sondage a été stratifiée afin d'assurer une représentativité adéquate des personnes aînées dans l'échantillon selon le lieu de résidence, le sexe et l'âge déclarés à la RAMQ.

Pour le lieu de résidence, deux groupes ont été créés :

- La RSS de Montréal ;
- Le regroupement des RSS autres que Montréal.

Selon leur âge au 31 janvier 2025, les personnes aînées ont été catégorisées en trois groupes :

- Les personnes de 65 à 74 ans ;
- Les personnes de 75 à 84 ans ;
- Les personnes de 85 ou plus.

La stratification de la base de sondage a considéré les deux catégories de sexe disponible dans le FIPA.

Ainsi combinées, ces différents groupes ont permis de créer douze strates dans la base de sondage.

1.3 Méthode de sélection et taille de l'échantillon

Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour établir le plan d'échantillonnage, notamment la transition du mode de collecte téléphonique vers la collecte multimodale, les proportions estimables et la qualité de leur précision ainsi que la comparabilité entre modes de collecte et entre éditions.

Compte tenu du besoin d'assurer la comparabilité entre les éditions dans un contexte de changement de mode de collecte[5], et sous l'hypothèse d'un taux de réponse global de 68,0 %, l'échantillon de l'EMPAQ 2025 devait offrir un potentiel analytique permettant de brosser un portrait de la négligence physique et de la maltraitance envers les personnes aînées, et d'assurer la comparaison avec l'édition antérieure de l'enquête et les éditions futures, le cas échéant. L'échantillon a aussi été conçu pour assurer une représentativité adéquate des personnes aînées selon l'âge, le lieu de résidence et le sexe[6]. Ainsi, un plan d'échantillonnage stratifié a été retenu.

La taille d'échantillon a été déterminée en vue d'estimer avec une bonne précision des phénomènes très rares, d'une ampleur aussi petite que 0,3 % dans l'ensemble de la population visée et de 0,7 % dans chaque groupe d'âge. Cette taille a aussi été déterminée en vue de détecter des différences aussi petites que 0,5 % entre les estimations obtenues avec les données des deux modes de collecte à l'échelle provincial.

Un tirage aléatoire a été effectuée dans chaque strate à la suite d'un tri par langue de correspondance afin de contrôler cette caractéristique dans l'échantillon. Le fichier de l'échantillon a ensuite été apparié au fichier des décès provenant du RED afin d'attribuer ou non à chaque personne un indicateur de décès.

Au total, ce sont 24 893 personnes de 65 ans et plus du Québec qui ont été sélectionnées dans l'échantillon de cette enquête.

5. Pour plus de détails sur le changement de mode de collecte et ses implications sur l'échantillon et la comparabilité, consulter la section 2.2 de ce document.
6. Le sexe inscrit au FIPA contient le genre des personnes quand celles-ci ont demandé un changement officiel de la mention du sexe au Directeur de l'état civil.

2 Collecte de données

2.1 Unité répondante

Les informateurs-clés de cette enquête sont les personnes aînées elles-mêmes. Elles ne peuvent pas se faire aider ou faire compléter le questionnaire par quelqu'un d'autre, vu le caractère délicat du sujet traité.

C'est pourquoi une personne sélectionnée qui n'était pas en mesure de répondre pour une raison de santé ou de langue était considérée comme inadmissible à l'enquête.

2.2 Prétest

Avant la collecte des données pour l'enquête principale, un prétest a été effectué sur une période de trois semaines, du 5 au 25 septembre 2024. Six cent quatre personnes ont été sélectionnées, et 241 personnes ont répondu. Les entrevues ont été réalisées uniquement par interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) au moyen du logiciel Interviewer de Voxco.

Tout comme pour la collecte principale, le fichier de l'échantillon du prétest a été apparié au fichier des décès provenant du RED pour éviter de contacter des personnes décédées.

2.2.1 Objectifs du prétest

Les objectifs du prétest étaient de :

- tester la fluidité du questionnaire et les modifications qui y ont été apportées pour la deuxième édition de l'enquête ;
- estimer le temps requis pour remplir le questionnaire modifié selon différents schémas de réponses ;
- s'assurer de la compréhension des nouvelles questions et des nouvelles catégories de réponse aux questions dans les deux langues ;
- s'assurer de la capacité de répondre des répondantes et répondants à certaines questions.

En outre, le prétest a aussi permis de tester la réception de l'enquête dans la population visée et d'identifier les raisons des refus.

2.2.2 Durée du questionnaire

Lors du prétest, la durée moyenne du questionnaire était de 29 minutes et 27 secondes. Plus précisément, elle était de 29 minutes et 09 secondes pour les personnes n'ayant subi aucune maltraitance ou négligence et de 37 minutes et 40 secondes pour celles en ayant subi au moins un type.

2.2.3 Actions à la suite du prétest

À la suite de l'analyse des résultats du prétest, certaines modifications mineures ont été apportées au questionnaire.

2.3 Enquête principale

2.3.1 Modes de collecte et échantillons

La collecte a été effectuée en combinant le mode téléphonique au multimode (Web et téléphonique). Un mode téléphonique unique a été attribué aléatoirement à la moitié de l'échantillon de l'EMPAQ 2025. Celle-ci s'est vu offrir la possibilité de remplir le questionnaire seulement par téléphone. L'autre moitié, quant à elle, s'est vu offrir la possibilité de remplir le questionnaire via un site Web hébergé sur le site sécurisé de l'ISQ ou par téléphone.

Rappelons que la collecte était entièrement téléphonique lors de l'édition précédente de l'enquête. La stratégie de collecte mixte de cette édition favorise une transition de l'enquête vers la collecte multimode tout en permettant la comparaison des indicateurs entre éditions par le contrôle du mode de collecte.

Le tableau 2.1 présente la répartition de l'échantillon sélectionné selon les caractéristiques du plan d'échantillonnage.

Tableau 2.1

Taille d'échantillon selon le mode de collecte, le regroupement de région, le sexe et le groupe d'âge

	Multimode			Téléphonique seulement			Ensemble
	Homme	Femme	**Total**	Homme	Femme	**Total**	
Montréal	1 083	1 418	**2 501**	1 076	1 420	**2 496**	4 997
65—74 ans	487	548	**1 035**	490	549	**1 039**	2074
75—84 ans	388	502	**890**	383	503	**886**	1776
85 ans et plus	208	368	**576**	203	368	**571**	1147
Reste du Québec	4 597	5 347	**9 944**	4 606	5 346	**9 952**	19 896
65—74 ans	2 268	2 379	**4 647**	2 272	2 372	**4 644**	9291
75—84 ans	1 683	1 919	**3 602**	1 686	1 925	**3 611**	7213
85 ans et plus	646	1 049	**1 695**	648	1 049	**1 697**	3392
Total général	**5 680**	**6 765**	**12 445**	**5 682**	**6 766**	**12 448**	**24 893**

2.3.2 Effet de changement de mode de collecte

Le fait de conserver, dans la mesure du possible, une méthodologie semblable permet de diminuer le risque d'introduire des biais dans la comparaison des résultats entre éditions.

Puisqu'on ne peut prévoir si l'ajout du mode de collecte multimode aura un effet sur les données recueillies, et donc sur la comparabilité, le mode de collecte a été contrôlé dans le plan d'échantillonnage. Cette stratégie d'échantillonnage et de collecte permet d'évaluer, au moyen de tests statistiques, l'effet du mode de collecte sur les estimations[7] en comparant les résultats du mode de collecte téléphonique seulement avec ceux de la collecte multimode, et donc, d'utiliser une approche selon laquelle des estimations comparables sont analysées en présence d'effet du mode sur un indicateur donné.

Cette stratégie a ainsi permis de maintenir les possibilités de comparaisons temporelles avec l'édition 2019 (réalisée en mode téléphonique uniquement), et ce même pour les indicateurs sur lesquels le mode de collecte aurait une incidence.

L'introduction de la collecte multimode en 2025 favorisera par ailleurs une collecte entièrement multimode pour la prochaine édition, ce qui permet généralement d'obtenir de meilleurs taux de réponse.

2.3.3 Dates de collecte

Échantillon téléphonique

La collecte auprès de l'échantillon téléphonique s'est déroulée du 3 février au 2 septembre 2025.

Une lettre a été envoyée aux personnes échantillonnées afin d'annoncer la tenue de l'enquête. Les personnes désirant participer à l'enquête pouvaient joindre l'ISQ par téléphone dès la réception de cette lettre. Environ une semaine plus tard, les appels pour la collecte téléphonique ont débuté. Dans un effort pour augmenter le taux de réponse de l'échantillon téléphonique, une lettre de relance a été envoyée quelques semaines avant la fin de la collecte aux personnes pour lesquelles le numéro de téléphone n'a pas pu être confirmé, et ce, même après recherche (3 671 dossiers).

Échantillon multimode

La collecte auprès de l'échantillon multimode s'est déroulée du 7 février au 2 septembre 2025.

Les personnes échantillonnées pour la collecte multimode ont reçu une lettre les invitant à répondre au questionnaire, avec un lien Internet et un identifiant pour se connecter au questionnaire Web, ainsi qu'un numéro où elles pouvaient appeler si elles préféraient remplir le questionnaire avec un intervieweur ou une intervieweuse, au téléphone. Si elles n'avaient pas répondu au questionnaire un mois après l'envoi de la lettre, les personnes échantillonnées pour la collecte multimode recevaient une lettre de relance. Une deuxième lettre de relance leur a également été envoyée après une période supplémentaire d'un mois si elles n'avaient toujours pas répondu au questionnaire. Les personnes qui n'avaient toujours pas répondu deux semaines après l'envoi de cette dernière lettre ont été relancées par téléphone (2 560 dossiers).

7. Pour plus d'informations sur les résultats de l'analyse de l'effet de mode, consulter le rapport sur la *Comparabilité des données : analyses et recommandations*.

2.3.4 Questionnaire

Le questionnaire de l'EMPAQ 2025 reprend la majorité des thèmes et des questions de l'édition précédente, en français et en anglais. Quelques ajustements ont été apportés pour adapter le questionnaire au mode de collecte selon son mode d'administration (téléphone ou Web). Néanmoins, plusieurs efforts ont été déployés afin d'uniformiser les questionnaires téléphonique et Web : libellé des questions, lecture des choix de réponse, information supplémentaire fournie à la personne répondante, etc.

Les questions portent essentiellement sur les actes de maltraitance vécus par la personne répondante. Le questionnaire s'articule ainsi autour de six thèmes principaux, correspondant chacun à un type de maltraitance :

- La négligence physique,
- La maltraitance matérielle ou financière,
- La maltraitance psychologique,
- La maltraitance physique,
- La maltraitance sexuelle.

Pour chaque type de maltraitance, une série de questions factuelles décrivant diverses situations est proposée à la personne répondante.

Étant donnée leur nature délicate et conformément aux recommandations des chercheuses et chercheurs spécialisés dans le domaine, les questions principales ont été énoncées le plus clairement et le plus précisément possible, de façon à ce que les personnes n'aient à répondre que par « oui » ou par « non » (Acierno 2003). Cette méthode permet d'assurer une meilleure confidentialité des informations divulguées en réduisant au minimum les risques qu'une tierce personne déduise les questions posées et en saisisse la nature, risques qui existent plus particulièrement lorsque l'on administre un questionnaire par téléphone. Formuler les questions de cette manière permet aussi de minimiser le risque d'une fausse interprétation par la personne répondante.

Pour l'évaluation de la maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle, l'EMPAQ est inspirée des questions utilisées dans *The UK Study of Abuse and Neglect of Older People 2006* (O'Keeffe et autres 2007) et *The National Study of Elder Abuse and Neglect in Ireland 2010* (Naughton et autres 2010). Les questions relatives à la négligence physique sont tirées de deux sous-échelles du questionnaire d'évaluation fonctionnelle OARS (Older Americans Resources and Services)[8].

Afin d'être en mesure de décrire la population visée, de vérifier l'admissibilité de la personne échantillonnée et de prendre en compte les facteurs associés aux variables d'analyse, d'autres informations ont été demandées aux personnes répondantes. Le tableau 2.2 présente en détail les thèmes couverts par le questionnaire de l'EMPAQ 2025[9].

8. Il s'agit de l'échelle *Standardized Instrumental Activities of Daily Living* (IADL) et de l'échelle *Activities of Daily Living* (ADL) (Fillenbaum et Smyer, 1981) qui mesurent le besoin d'aide pour effectuer les activités élémentaires de la vie quotidienne.
9. Le questionnaire d'enquête de l'édition 2025 est disponible sur le site Web de l'ISQ.

Tableau 2.2

Description des thèmes abordés dans l'EMPAQ 2025

Thème	Description
Caractéristiques de la personne aînée et de son ménage — facteurs de risque de maltraitance	**Caractéristiques sociodémographiques** : âge, genre, nombre de personnes dans le ménage, statut matrimonial, lieu de naissance, langue le plus souvent parlée à la maison. **Caractéristiques socioéconomiques** : niveau de scolarité, revenu annuel personnel, mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire). **Caractéristiques de l'environnement physique** : type de logement, zone de résidence. **Caractéristiques de santé** : état de santé physique générale et mentale, limitations fonctionnelles, besoin d'aide pour les activités quotidiennes. **Aspects relationnels** : composition du ménage, utilisation des services de santé et personnels à domicile, principal soutien financier du ménage. **Antécédents de maltraitance** : maltraitance matérielle ou financière, psychologique, physique et sexuelle vécue avant 18 ans (à l'exception de la maltraitance matérielle ou financière) ; vécue de 18 à 65 ans ; vécue depuis l'âge de 65 ans (autre que celle subie au cours des 12 mois précédant l'enquête).
Forme négligence : Maltraitance physique (8 questions)	Pour chaque **activité quotidienne** pour laquelle la personne aînée a **besoin d'aide** parfois ou plus souvent : • Y a-t-il une personne responsable d'aider ? • Si oui, le besoin d'aide a-t-il été comblé par cette personne à chaque fois ? • Si le besoin n'a pas toujours été comblé : à quelle fréquence dans les 12 derniers mois la personne responsable d'aider ne l'a pas fait ?
Bloc maltraitance **Forme violence :** • Maltraitance matérielle ou financière (7 questions) • Maltraitance psychologique • (4 questions) • Maltraitance physique • (11 questions) • Maltraitance sexuelle • (4 questions)	Pour chaque **question décrivant une situation de maltraitance** à laquelle la personne aînée a répondu « oui » : Quelle a été la fréquence des actes de maltraitance dans les 12 derniers mois ?
Action posée par la personne aînée à la suite d'une situation de maltraitance	Après chaque série de questions sur un type de maltraitance pour lequel la personne aînée a déclaré avoir vécu **au moins une situation** : • La personne aînée a-t-elle parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte ? • Si oui, vers qui ou vers quelle instance la personne aînée s'est-elle tournée pour parler de la situation, demander de l'aide ou porter plainte ? • La situation s'est-elle réglée ou non ? • Si non, quelles sont les raisons pour lesquelles la personne aînée n'a pas parlé de la situation, demandé de l'aide ou porté plainte ?
Caractéristiques associées à la personne maltraitante	• Lien avec la personne aînée • Genre • Cohabitation avec la personne aînée

2.4 Résultats de la collecte

2.4.1 Durée de complétion du questionnaire

Le temps moyen requis pour remplir le questionnaire au téléphone est estimé à 27 minutes et 8 secondes. Pour le Web, il est estimé à 16 minutes 21 secondes.

Bien que le nombre total de questions ait peu changé, le temps moyen requis pour remplir le questionnaire téléphonique est plus élevé que lors de l'EMPAQ 2019, où il était d'environ 23 minutes. Comme au prétest, cela s'explique notamment par les modifications apportées aux consignes des intervieweurs et intervieweuses dans le questionnaire en raison du changement de mode de collecte. En effet, lors de la première édition de l'EMPAQ, la collecte étant uniquement téléphonique, les choix de réponses de plusieurs questions n'étaient pas lus aux personnes répondantes. En raison de l'ajout du Web comme mode de collecte pour la deuxième édition, tous les choix de réponse doivent être lus pour limiter l'effet de mode d'administration du questionnaire.

La durée de complétion du questionnaire varie selon le nombre de types de maltraitance vécus, comme présenté dans le tableau 2.3.

2.4.2 Taux d'admissibilité

Comme les taux d'admissibilité et de réponse généralement présentés par l'ISQ, ceux figurant dans ce rapport sont pondérés[10]. Ils tiennent compte, entre autres facteurs, de la non-proportionnalité selon l'âge[11] de l'échantillon de l'enquête.

Le taux d'admissibilité pondéré à l'enquête est d'environ 91,0 % (90,97 %) pour l'échantillon global[12]. Il est supérieur au taux anticipé (85,5 %), et ce, même quand on le considère séparément pour les deux échantillons : 89,8 % pour l'échantillon téléphonique et 92,1 % pour l'échantillon multimode.

La plus grande proportion de personnes inadmissibles au moment de la collecte a été exclue parce que les personnes étaient incapables de répondre au questionnaire en raison d'un problème de santé ou de la langue (69,0 %). Près du cinquième des inadmissibles (18,7 %) étaient des personnes décédées. Les autres raisons d'exclusion (environ 12 %) sont

Tableau 2.3

Durée moyenne de complétion du questionnaire selon le nombre de types de maltraitance

Nombre de types de maltraitance vécus	Durée moyenne au téléphone	Durée moyenne sur le Web
Aucune maltraitance ou négligence	26 minutes et 29 secondes	16 minutes et 12 secondes
Au moins un type de maltraitance ou négligence	35 minutes et 22 secondes	19 minutes et 0 seconde
Ensemble	**27 minutes et 8 secondes**	**16 minutes et 21 secondes**

10. Plus de renseignement sur la pondération sont fournis à la section 3.2
11. Étant donné les objectifs de précision par catégorie d'âge, la proportion de la taille de l'échantillon par rapport à la taille de la population diffère d'une catégorie d'âge à l'autre. Ainsi, les individus de 75 ans et plus sont surreprésentés dans l'échantillon par rapport aux individus de 65 à 74 ans.
12. Le taux d'admissibilité est pondéré avec le poids initial ajusté pour tenir compte des personnes non rejointes. Le poids initial correspond à l'inverse de la probabilité de sélection.

notamment le fait de résider en ménage collectif institutionnel, d'avoir déménagé à l'extérieur du Québec, de résider dans les régions sociosanitaires du Nunavik ou des Terres-Cries-de-la-Baie-James, ou d'avoir moins de 65 ans.

2.4.3 Taux de réponse

Parmi les personnes admissibles à l'enquête, 13 355 personnes ont répondu à l'EMPAQ 2025, ce qui correspond à un taux de réponse global pondéré[13] de 61,1 %. Pour l'échantillon téléphonique, le taux de réponse est de 53,0 %, soit 5 716 questionnaires remplis. Quant à l'échantillon multimode, il est de 69,0 %, soit 7 639 questionnaires remplis. Ainsi, l'objectif de taux de réponse de 68,0 % a été atteint seulement pour l'échantillon multimode.

L'absence de numéro de téléphone ou la présence de mauvais numéros dans la base de sondage contribuent pour 16 % à la non-réponse totale. Ce facteur défavorise davantage l'échantillon téléphonique, puisque le téléphone était le seul moyen pour les personnes sélectionnées de participer à l'enquête[14].

Selon la catégorie d'âge, le nombre de personnes répondantes est de 6 765 chez les individus de 65 à 74 ans et de 6 590 chez les individus de 75 ans et plus pour l'ensemble de l'échantillon, comme le montre le tableau 2.4.

2.4.4 Autres informations spécifiques à l'échantillon multimode

Mode de complétion du questionnaire

La majorité des répondants et répondantes de l'échantillon multimode a rempli le questionnaire en ligne (60,6 %), environ 38 % l'ont rempli par téléphone et le reste a commencé sur le Web et terminé par téléphone.

Utilisation du bouton de sortie d'urgence

Étant donné la sensibilité du sujet abordé dans l'enquête, les personnes répondantes au questionnaire Web avaient accès à un bouton qui leur permettait de quitter rapidement le questionnaire : 114 personnes l'ont utilisé. Parmi elles, 80 sont retournées compléter le questionnaire. Notons que pour des raisons de sécurité, les personnes qui utilisaient ce bouton n'étaient pas rappelées.

Tableau 2.4

Nombre de répondants, taux d'admissibilité et taux de réponse par catégories d'âge

	Répondants	Taux d'admissibilité	Taux de réponse
		%	
Multimode	7 639	92,1	69,0
65-74 ans	3 883	96,4	70,9
75 ans et plus	3 756	86,6	66,2
Téléphonique seulement	5 716	89,8	53,0
65-74 ans	2 882	95,1	53,4
75 ans et plus	2 834	83,2	52,5
Ensemble	**13 355**	**91,0**	**61,1**
65-74 ans	6 765	95,7	62,2
75 ans et plus	6 590	84,9	59,5

13. Le taux de réponse est pondéré avec le poids initial ajusté pour l'inadmissibilité (ajustement décrit à la section 1.3.2).

14. On rappelle que dans le cadre de cette édition, le mode de collecte faisait aussi objet de l'étude. C'est pour cette raison qu'elle était préassignée aux personnes sélectionnées dans chaque échantillon (voir point 1.3 pour plus de détails).

3 Traitement des données

3.1 Validation

Des questions posées en début d'entrevue visent à garantir que le questionnaire est bel et bien rempli par la personne sélectionnée. Des validations ont été effectuées en cours de collecte et a posteriori pour comparer les réponses fournies par les répondants aux renseignements contenus dans la base de sondage, plus particulièrement pour le sexe, la date de naissance et le code postal du lieu de résidence. La concordance étant exacte à quelques exceptions près, rien n'indiquait que certains questionnaires devaient être rejetés.

Pour la faible proportion de personnes dont la date de naissance était différente de celle obtenue auprès du répondant ou de la répondante lors de la collecte, les questionnaires remplis ont été conservés en considérant la concordance d'au moins deux éléments (jour, mois ou année) de cette date.

Pour la faible proportion de personnes dont le sexe et la date de naissance de la collecte correspondaient aux renseignements de la base de sondage, mais qui ont déclaré un code postal différent de celui inscrit dans le FIPA, on a considéré que le questionnaire était bien rempli par la personne sélectionnée, en supposant un déménagement ; le nouveau code postal fourni a été conservé s'il s'agissait d'un code postal valide.

Une validation du statut de réponse des personnes sélectionnées (répondantes, non répondantes ou inadmissibles) a d'abord été effectuée. Quelques personnes ayant fourni des questionnaires incomplets ont été considérées comme non-répondantes si moins de 60 % du questionnaire était rempli (ce qui correspond à de la non-réponse totale).

Entièrement informatisées, les collectes téléphoniques et sur le Web permettent d'effectuer plusieurs validations de base pendant l'entrevue, notamment une vérification du respect des choix de réponse ou de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un groupe de personnes répondantes. Une validation a posteriori a été effectuée afin d'assurer la cohérence des réponses fournies par une même personne, ce qui a permis de relever quelques erreurs qui ont été corrigées. Les réponses ont été colligées de manière à distinguer les personnes ayant omis de répondre à une question de celles qui n'étaient pas concernées par la question.

3.2 Pondération

3.2.1 Définitions de la pondération et de la non-réponse totale

La pondération consiste à attribuer à chaque personne aînée répondante un poids statistique, c'est-à-dire une valeur qui correspond au nombre de personnes aînées qu'il « représente » dans la population visée. Elle est essentielle pour une inférence adéquate à la population visée, puisque cette dernière n'a pas été observée dans sa totalité. Une pondération efficace tient compte aussi bien de la probabilité de sélection des individus

échantillonnés, prédéterminée par le plan d'échantillonnage, que de la non-réponse totale à l'enquête qu'il convient de définir.

La non-réponse totale survient lorsqu'une personne sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les personnes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. Pour réduire ce risque de biais, un ajustement est effectué lors de la pondération de l'échantillon (section 3.2.3). Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou à plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs.

3.2.2 Stratégie de pondération

Dans le cadre de l'EMPAQ 2025, la pondération intègre aussi des caractéristiques pertinentes de chaque échantillon selon le statut de réponse. En effet, le mode de collecte pouvant exercer une influence sur la décision de répondre ou non à l'enquête, il est important de traiter séparément les individus de l'échantillon téléphonique et de l'échantillon multimode. Cette façon de faire permet aussi l'évaluation de l'effet du mode de collecte[15] sur les données de l'enquête tout en assurant une comparabilité temporelle avec des échantillons à un seul mode de collecte.

La stratégie de pondération a ainsi consisté en trois pondérations :

- Une pondération principale portant sur l'ensemble des répondants (PoidsGlobal_Final, pdsbootGLOBALx). Cette pondération sera utilisée pour produire les estimations officielles de l'édition 2025 de l'enquête ;
- Une pondération secondaire portant sur les personnes répondantes de l'échantillon téléphonique seulement (PoidsTEL_Final et pdsbootTELx) ;
- Une pondération secondaire portant sur les personnes répondantes de l'échantillon multimode (PoidsMULTI_Final et pdsbootMULTIx).

Toutes ces pondérations ont été effectués en six étapes. À chaque étape, la pondération principale est obtenue en mettant ensemble les individus des échantillons téléphonique et multimode et en divisant leur poids par deux.

3.2.3 Description des étapes de pondération

Première étape : Calcul des poids de base

Elle consiste à calculer le poids de base de chaque individu de l'échantillon sélectionné. Ce poids correspond à l'inverse de sa probabilité de sélection. Chacune des 12 448 personnes aînées de l'échantillon téléphonique et des 12 445 de l'échantillon multimode reçoit donc un poids équivalent à l'inverse de sa probabilité de sélection dans la strate à laquelle il appartient. Les poids de base varient donc d'un échantillon à un autre, et d'une strate à l'autre. Pour chacune des strates de chaque échantillon, il correspond au résultat de la division du nombre d'individus dans la base de sondage par le nombre d'individus sélectionnés dans l'échantillon.

15. Pour plus d'informations sur les résultats de l'analyse de l'effet de mode, consulter le rapport sur la *Comparabilité des données : analyses et recommandations*.

Deuxième étape : Ajustement pour inadmissibilité des personnes non rejointes

Il consiste en un ajustement des poids de base pour tenir compte de l'inadmissibilité potentielle des personnes non rejointes. En effet, parmi les personnes non-répondantes puisqu'aucun contact n'a pu être établi, on suppose qu'une partie aurait été inadmissible. Ce serait le cas par exemple des personnes non-rejointes décédées. Le poids de base des non-répondants non-rejoints a été réduit pour refléter cette situation potentielle. Ainsi, leur poids a été multiplié par le taux d'admissibilité pondéré observé à l'enquête. Cette multiplication consiste en une diminution de poids, puisque le taux considéré est inférieur à 1. En complément, la somme des poids de cette réduction a été répartie entre les inadmissibles connus de l'enquête selon la strate. À cette étape, chacune des 12 445 personnes aînées de l'échantillon multimode et des 12 448 de l'échantillon téléphonique a un poids ajusté pour inadmissibilité.

Troisième étape : Ajustement pour la non-réponse

Il consiste à ajuster les poids ajustés pour inadmissibilité pour tenir compte de la non-réponse totale. Cet ajustement fait que les personnes non-répondantes sont représentées par les répondantes. La méthode du score de propension à répondre a été utilisée pour ce faire (Haziza et Beaumont 2007 ; Eltinge et Yansaneh 1997). Elle consiste à estimer au moyen d'un modèle de régression logistique le fait d'avoir répondu ou non à l'enquête selon les renseignements disponibles dans la base de sondage, soit l'âge, le sexe, le nombre de personnes résidant à la même adresse que la personne, la présence d'un conjoint ou d'une conjointe. Le nombre d'appels effectués a en outre été pris en compte dans la modélisation. Des classes composées de personnes ayant des caractéristiques et une propension à répondre semblables ont ainsi été formées. À l'intérieur de chaque classe, le poids des répondants a été ajusté par l'inverse du taux de réponse observé à l'enquête. Cet ajustement consiste en une augmentation de poids puisque l'inverse du taux de réponse est supérieur à 1. À ce stade, les personnes non-répondantes (rejointes et non rejointes) n'ont plus de poids. Seuls les personnes inadmissibles et répondants en ont un.

Quatrième étape : Examen des poids extrêmes

Il consiste à détecter d'éventuels poids extrêmes et à les corriger. Cette étape consiste à vérifier qu'aucun répondant n'a un poids très élevé comparativement aux poids des autres personnes de la même strate validée[16], afin de s'assurer qu'une personne répondante n'exerce pas une influence indue sur les statistiques produites. Pour ce faire, la méthode « écart-sigma » a été utilisée (Bernier et Nobrega 1998). Lorsque le poids d'une personne a été jugé trop élevé, il a été abaissé au poids inférieur le plus près dans la même strate validée. Ici encore, seuls les personnes inadmissibles et répondants ont un poids.

Cinquième étape : Calage aux marges

Le calage aux marges consiste à rajuster les poids de l'étape précédente au moyen de multiplicateurs appelés facteurs de calage, lesquels font correspondre les estimations aux totaux connus de la population. Le calage a été effectué au moyen de la post-stratification[17] par groupe d'âge, par genre et par regroupement de région. Cette étape vise à limiter les risques associés aux enjeux de couverture de la base de sondage[18]. Il convient de rappeler que comme les personnes inadmissibles à cette

16. La strate validée correspond à la même combinaison de variables de stratification d'échantillonnage construite cette fois-ci à partir des variables validées à l'issue de la collecte. Ces variables sont donc le groupe d'âge, le genre et le regroupement de régions.

17. Le calage aux marges est une procédure que l'on peut appliquer pour incorporer des données auxiliaires. La post-stratification est un cas particulier de calage aux marges (c'est un calage avec une seule marge). On favorise cette approche lorsque possible, c'est-à-dire lorsque toutes les valeurs de la marge sont connues.

18. Ainsi, en faisant l'hypothèse que les personnes absentes du FIPA ont des caractéristiques semblables à celles qui y figurent, il est possible d'inférer les résultats à l'ensemble de la population visée.

enquête pour des raisons de langue ou de santé ne peuvent être identifiées hors de l'enquête, la population visée en comprend inévitablement une proportion. Il importe alors qu'elles soient prises en compte lors du calage aux marges. Ainsi, le calage par post-stratification devrait permettre d'assurer, pour chaque échantillon, que la somme des poids des personnes répondantes et inadmissibles pour raison de langue et de santé correspond bien à la population suivante : personnes de 65 ans et plus vivant au Québec, dans les régions sociosanitaires autres que celles du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) et ne vivant pas dans un logement collectif institutionnel. L'ajustement consiste à rapporter les estimations de population révisées annuellement selon le territoire, le genre et les groupes d'âge spécifiques au 1er juillet 2024, en appliquant un taux d'admissibilité des personnes résidant dans une institution publique (estimé à partir des données du FIPA). Après cette étape, seuls les échantillons des répondants et répondantes seront utilisés pour la suite.

Sixième étape : harmonisation des poids entre échantillons

L'harmonisation a consisté en un ajustement pour harmoniser les poids entre les échantillons téléphonique et multimode. L'objectif est de tenir compte du fait que le taux d'inadmissibilité lié à une incapacité à répondre en raison de la langue ou de santé diffère entre les deux échantillons. Cet ajustement permet d'obtenir des estimations de populations similaires à l'échelle provinciale à partir de tous les échantillons pour les variables de stratification[19]. Ces populations estimées correspondent à celles de l'échantillon global.

À chaque étape de pondération, des poids d'autoamorçage ont été calculés simultanément pour l'estimation de la variance et les tests statistiques. Pour chacune des trois pondérations, une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir adéquatement compte dans l'estimation de la variance et dans les tests statistiques, non seulement du plan d'échantillonnage complexe, mais aussi de tous les ajustements apportés à la pondération. Ces poids ont par la suite été utilisés avec le logiciel SUDAAN.

3.3 Non-réponse partielle

3.3.1 Définition de la non-réponse partielle

La pondération permet de réduire les biais associés à la non-réponse totale, mais ne comporte pas d'ajustement pour la non-réponse partielle. Celle-ci se produit lorsque pour une question (ou un indicateur construit à partir de plusieurs questions), les réponses sont manquantes ou invalides pour certaines personnes ayant répondu à l'enquête. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante, au même titre que la non-réponse totale, peut entraîner certains biais[20] dans les estimations s'il s'avère que les non-répondants (partiels) présentent des caractéristiques différentes de celles des répondants et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées aux mesures d'intérêt.

Pour chaque question, le taux de non-réponse partielle pondéré se définit comme le rapport entre le nombre pondéré des personnes aînées pour lesquels la réponse à la question est manquante ou invalide et le nombre pondéré de celles admissibles à la question. Pour chaque indicateur (construit à partir de plusieurs questions), le taux de non-réponse partielle correspond au rapport entre le nombre pondéré des personnes aînées

19. Il est possible que les estimations de populations soient différentes d'un échantillon à l'autre pour d'autres variables de croisement.
20. Le biais dans les estimations est en général peu important comparativement à l'erreur d'échantillonnage (c'est-à-dire la précision de l'estimation), et peut être considéré comme négligeable. Par exemple, un biais de 1 % pour une estimation dont l'erreur-type est de 10 % peut être considéré comme négligeable. En revanche, par rapport à une erreur-type de 2 %, ce biais de 1 % ne peut pas être considéré comme négligeable.

pour lesquelles l'indicateur ne peut être construit et le nombre de celles admissibles à l'indicateur. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induit par la non-réponse partielle est grand.

En général, lorsqu'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée. Les variables pour lesquelles le taux de non-réponse partielle dépasse ce seuil de 5 % doivent en général être analysées plus en profondeur au regard des biais. Les variables qui présentent une non-réponse partielle supérieure à 5 % sont présentées dans l'annexe 2. Les variables qui présentent les taux de non-réponse partielle les plus élevés sont celles liées aux fréquences des actes de négligence physique et de maltraitance matérielle ou financière, aux caractéristiques des personnes ayant commis des actes de maltraitance ou de négligence (genre et cohabitation), aux actions entreprises à la suite d'une maltraitance ou d'une négligence ainsi qu'au règlement de la situation de maltraitance ou de négligence.

Un taux de non-réponse partielle, aussi minime soit-il, entraîne un biais équivalent dans l'estimation produite pour les populations estimées (Pe), aussi appelées effectifs. Plus la non-réponse est importante ou caractérisée, plus le biais est non négligeable pour les populations estimées. Ainsi, traiter la non-réponse partielle revient aussi à traiter les estimations des effectifs.

3.3.2 Imputation

Lorsque le risque de biais associé à la non-réponse partielle est jugé préoccupant ou touche une variable de croisement, l'imputation des données manquantes est une solution souvent mise de l'avant. Pour une variable présentant une non-réponse partielle, l'imputation consiste à attribuer une valeur à un individu en remplacement d'une donnée manquante ou invalide au moyen des renseignements disponibles à son sujet dans la base de sondage ou dans les données du questionnaire d'enquête lui-même.

Dans l'EMPAQ, les indicateurs qui établissent la maltraitance de chaque type sont construits à partir de plusieurs questions du questionnaire[21]. Les indicateurs qui apportent des informations supplémentaires sur un type de maltraitance ou sur la négligence sont construits à la suite d'une série de questions qui établissent l'admissibilité de la personne répondante à la question après que la négligence ou la maltraitance ait été établie.

La non-réponse partielle à une question affecte donc la non-réponse partielle des questions et des indicateurs qui en dépendent. Par souci de cohérence, les questions qui déterminent l'admissibilité à une autre question (domaine) ont aussi été imputées lorsque cette dernière présentait un taux de non-réponse partielle élevée. Ainsi, toutes les questions qui décrivent un acte de violence ou de négligence ont été imputée puisqu'elles constituent la base de définition des domaines de toutes les autres questions. L'imputation a été effectuée à partir du même donneur pour les questions relatives à un même type de maltraitance ou à la négligence physique.

21. Pour connaître les variables qui entrent dans la création de chacun de ces indicateurs, voir la section qui décrit le questionnaire à la section 2.

De plus, dans le cadre de l'EMPAQ 2025, l'imputation des données manquantes, même en présence de non-réponse partielle négligeable, a été mise en avant pour toutes les autres questions afin d'assurer la cohérence du questionnaire. Par exemple, si le taux de non-réponse partielle est élevé pour la variable « Genre des auteurs de la négligence physique » (NEGL_SEXE) et que celle-ci doit être imputée, il convient alors d'imputer d'abord la variable « Auteurs de la négligence physique » (QD8M1). Inversement, si la variable QD8M1 est imputée, il serait tout indiqué d'imputer aussi la variable NEGL_SEXE afin d'assurer la logique du questionnaire.

De plus, pour les populations estimées (Pe), aussi appelées effectifs, un taux de non-réponse partielle, aussi minime soit-il, entraîne un biais équivalent dans l'estimation produite. Toutes les estimations de population devraient donc faire l'objet d'un ajustement pour la non-réponse partielle.

Ainsi, toutes les variables du questionnaire ont été imputées, même lorsque le taux de non-réponse partielle n'était pas considéré comme élevé. Cette imputation généralisée a été privilégiée, puisqu'elle augmente les possibilités d'analyse et que son incidence sur les estimations est faible étant donné les taux de non-réponse partielle négligeables (inférieurs à 5 %) pour les variables supplémentaires imputées.

La méthode d'imputation par donneur offre la possibilité d'imputer des valeurs selon leurs probabilités observées, sans favoriser ou défavoriser une situation de maltraitance et, tout en assurant que si déclarée, elle ne soit pas changée après imputation. Par exemple, si la personne a répondu « oui » à la question QD1[22], mais n'a pas répondu à la question QD2[23], l'indicateur de la maltraitance matérielle ou financière (malt_fin) doit être à « oui » peu importe les valeurs des autres items (QDx) de cette forme de maltraitance. Les composantes non répondues seront imputées et les réponses aux questions suivantes seront conservées, par exemple l'auteur de la maltraitance (QD8M1).

Les données de la collecte ainsi validées et imputées serviront à différentes analyses. C'est le sujet abordé dans la section suivante.

22. Item 1 de la maltraitance matérielle ou financière.

23. Item 2 de la maltraitance matérielle ou financière.

4 Précisions, tests statistiques et autres analyses

En plus de fournir, pour l'ensemble du Québec, les prévalences de la maltraitance chez les personnes âgées de 65 ans et plus, les données recueillies pour cette édition de l'enquête serviront à tracer l'évolution de l'ampleur dans le temps, à analyser l'effet du changement de mode de collecte sur les estimations ainsi qu'à fixer la portée et les limites des analyses de comparaisons entre éditions selon le mode de collecte.

4.1 Précision des estimations

Dans toute enquête statistique, aux estimations produites est associée un certain degré d'erreur. Ces erreurs peuvent être, d'une part, liées à l'échantillonnage, du fait que seule une partie de la population visée est sélectionnée pour participer à l'enquête, et d'autre part, associées par exemple à la non-réponse, à une faiblesse de la base de sondage ou aux erreurs de mesures associées à des questions difficiles à interpréter par le répondant ou la répondante. Étant donné la sensibilité du sujet abordé dans cette enquête, les erreurs de mesures dans l'EMPAQ pourraient aussi être liées à une sous-déclaration de la maltraitance par les personnes répondantes, qui ont pu éviter de dénoncer une personne de leur entourage. Comme présenté dans les sections précédentes, la pondération et l'imputation sont des solutions mises en avant pour pallier les effets de la non-réponse.

Les erreurs d'échantillonnage, quant à elles, se répercutent sur les estimations produites. La précision associée à chaque estimation permet de saisir ce type d'erreurs tout en tenant compte de la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire pour chaque estimation de mesurer la précision et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Coefficient de variation (CV)

Le coefficient de variation[24] est l'indicateur de précision relative recommandé par l'ISQ pour l'analyse des données de l'EMPAQ 2025. Il permet de mesurer la précision relative d'une estimation et de quantifier l'erreur d'échantillonnage. Plus il est petit, plus l'estimation est précise. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont annotées dans les tableaux et figures, comme on l'indique à la section 5, ainsi que dans le texte si nécessaire. Le CV est obtenu en mettant en relation l'estimation et sa variance, comme suit :

$$CV = \frac{\sqrt{Variance\ de\ l'estimation}}{estimation}$$

24. Le coefficient de variation est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation (racine carrée de la variance de l'estimation) par l'estimation elle-même.

Dans l'EMPAQ, l'estimation de la variance et les tests statistiques sont effectués à l'aide de poids d'autoamorçage. Une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir compte adéquatement, dans l'estimation de la variance et la production des tests statistiques, du plan de sondage complexe et des ajustements de poids liés à l'inadmissibilité pour les personnes non rejointes, à la non-réponse totale et à la post-stratification. Pour ce faire, on a d'abord sélectionné 500 échantillons d'autoamorçage selon un plan de sondage avec remise à partir de l'échantillon initial. Ensuite, toutes les étapes de la pondération ont été appliquées à chacun des échantillons, générant ainsi 500 poids d'autoamorçage (Rust et Rao 1996). Ces poids doivent être utilisés dans l'estimation de la variance et dans les tests statistiques à l'aide de logiciels tels que SAS et SUDAAN.

Intervalle de confiance (IC)

Une autre mesure de la précision d'une estimation est l'étendue de l'intervalle de confiance (IC) : plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'intervalle de confiance associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone d'incertitude est étroitement liée au niveau de confiance choisi. Ainsi, pour une proportion donnée, un intervalle de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et qu'à chaque fois on estimait la proportion et calculait son intervalle de confiance, la vraie valeur de la proportion dans la population serait incluse dans 95 des 100 intervalles construits.

Un intervalle de confiance peut être construit de plusieurs façons. Dans cette enquête, les intervalles de confiance diffusés sont calculés selon la méthode logit (ou logit-Wald). L'intervalle est en effet calculé après l'application de la transformation logit[25]. Pour obtenir un intervalle de confiance pour la proportion elle-même (et non pour logit(p)), on applique la transformation inverse aux bornes de l'intervalle calculé selon la méthode logit, ce qui génère un intervalle asymétrique pour p. Les bornes de l'intervalle de confiance généré avec la méthode logit sont toujours comprises dans l'intervalle [0,1]. En revanche, elles ne peuvent être calculées si la proportion estimée est de 0 % ou de 100 %. L'approche consistant à utiliser un intervalle de confiance logit a été retenue, car l'approximation normale n'est pas appropriée pour des phénomènes rares ou très fréquents, puisque la distribution des estimations de proportions est alors asymétrique (l'intervalle logit asymétrique est dans ce cas plus approprié). On suppose ainsi que le logit, quant à lui, suit une loi normale.

4.2 Tests statistiques

Tests de comparaison de proportions selon une variable de croisement

Pour l'analyse des données de l'EMPAQ, un test statistique d'indépendance du khi-deux[26] a été utilisé pour déceler un lien possible entre un indicateur et une caractéristique, souvent sociodémographique, de la population. Les tests dont le seuil observé est inférieur au seuil de signification fixé, soit 5 % pour les analyses à l'échelle provinciale, indiquent une association significative. En présence d'une telle association, et lorsqu'une caractéristique compte plus de deux catégories, des tests de comparaison des proportions ont été menés afin d'identifier les catégories présentant des différences statistiquement significatives. Ces tests reposent sur une statistique de Wald construite à partir de la différence de la transformation « logit » des proportions (Korn et Graubard 1999). Cette approche permet de tenir compte de la variabilité associée aux estimations lors de la comparaison, de sorte qu'un écart important

25. logit(p) = log(p/1-p)

26. On utilise une version modifiée du test du khi-deux habituel qui tient compte du plan de sondage de l'enquête : il s'agit de l'ajustement de Satterthwaite du test du khi-deux. Plus précisément, c'est la statistique F correspondant à cette correction du test du khi-deux qui est utilisée dans les analyses.

entre deux proportions ne traduit pas nécessairement une différence significative d'un point de vue statistique. La variance et la covariance de la différence des logits sont aussi calculées à partir des poids d'autoamorçage.

Ainsi, un écart important entre deux proportions n'est pas nécessairement significatif d'un point de vue statistique. Tout dépend de la variabilité associée aux estimations.

Tests de comparaison de proportions des modalités pour les indicateurs avec modalités non exclusives (plus d'un choix de réponses possible pour un individu)

Dans certains tableaux, on estime des proportions qui ne sont pas indépendantes les unes des autres. C'est notamment le cas dans les tableaux où on estime des proportions de personnes de 65 ans et plus ayant subi de la maltraitance dans les 12 derniers mois selon les catégories d'auteurs ou d'autrices de la maltraitance[27] (par exemple dans le tableau 5.1 au chapitre 5). Précisons que les personnes répondantes pouvaient indiquer jusqu'à deux personnes autrices de maltraitance pour chaque type de maltraitance. En raison de la relation de dépendance entre les proportions, il n'est pas possible de faire un test statistique global et de procéder aux mêmes tests d'égalité de proportions que ceux décrits précédemment dans cette section. On procède alors différemment en créant, par exemple, pour l'ensemble des personnes aînées ayant vécu un type de maltraitance donné, une variable dichotomique (1 = oui, 0 = non) pour chaque catégorie de personnes maltraitantes (par exemple, pour le tableau 5.1, six variables dichotomiques sont créées). On crée ensuite de nouvelles variables représentant la différence entre chacune des paires de variables (par exemple : variable X = variable A — variable B). Pour chacune des paires de variables appropriées, on fait un test statistique sur la moyenne de la variable représentant la différence (variable X). Le seuil de signification est alors fixé à 1 %[28] plutôt qu'à 5 %. Si la moyenne est significativement différente de 0, on conclut que les deux proportions sont significativement différentes les unes des autres.

Puissance statistique

Pour apprécier la qualité des tests de comparaison des proportions, une puissance statistique peut leur être associée, soit la probabilité de conclure à un écart significatif sur la base des données lorsque les proportions comparées sont réellement différentes. Cette puissance statistique dépend de la taille d'échantillon. Les écarts permettant de conclure à une différence statistiquement significative augmentent lorsque les tailles d'échantillon diminuent.

Pour des phénomènes mesurés sur l'ensemble de la population (par exemple, le fait d'avoir vécu une situation de maltraitance), l'enquête permet de détecter avec une bonne puissance statistique (80 % ou plus) des écarts de l'ordre de 1,2 points de pourcentage et plus. Plus concrètement, si par exemple l'ampleur d'un phénomène mesuré sur l'ensemble des personnes de 65 ans et plus est d'environ 5 % chez les célibataires, et que cette proportion est de 1,2 points de pourcentage de moins ou de plus chez les personnes ayant un autre

27. Notons également qu'on estime des proportions qui ne sont pas indépendantes les unes des autres dans les tableaux présentant l'ampleur des types de maltraitance et les situations de maltraitance vécues (chapitre 2), ainsi que dans ceux présentant les personnes à qui les aînés ont parlé ou demandé de l'aide ainsi que les raisons pour lesquelles les aînés n'ont pas parlé ni demandé de l'aide (chapitre 6).

28. En l'absence de test global, on souhaite se protéger contre la multiplicité des tests en utilisant une approche qui s'inspire du principe de la correction de Bonferroni (Bland et Douglas, 1995), qui est une méthode utilisée pour corriger le seuil de signification lors de comparaisons multiples. Les conclusions des tests doivent être interprétées avec prudence, puisque l'utilisation d'un seuil de 1 % pourrait s'avérer libérale et mener dans certains cas indûment à des différences statistiquement significatives. L'utilisation d'un seuil de signification plus faible que 1 % permettrait de faire preuve de plus de prudence quant aux conclusions tirées à partir de ces multiples tests.

statut matrimonial, l'enquête permet de détecter un tel écart avec une probabilité de 80 % ou plus. Autrement dit, si l'enquête était répétée un grand nombre de fois, notamment avec des échantillons différents, on conclurait à un écart significatif au moins 8 fois sur 10. En revanche, si la différence entre les proportions est inférieure à 1,2 points de pourcentage, l'EMPAQ 2025 offre une moins bonne puissance statistique que 80 %, c'est-à-dire qu'il y a plus de risque qu'une telle différence passe sous le radar de l'enquête. Pour des phénomènes touchant une partie de la population (par exemple, seulement les personnes ayant vécus une situation de maltraitance), la puissance statistique étant liée au nombre de personnes répondantes, les écarts nécessaires pour que l'enquête permette de détecter une différence avec une bonne puissance statistique sont plus grands que ceux des indicateurs construits pour l'ensemble de la population. Cela dit, il importe d'examiner le potentiel de l'enquête en lien avec ce qu'on juge être une différence « signifiante » du phénomène du point de vue de la théorie.

4.3 Effet du taux de réponse

Dans les enquêtes de l'ISQ, un taux de réponse est visé afin d'obtenir un nombre de personnes répondantes suffisants pour produire des estimations fiables et des analyses objectives, représentatives de la réalité québécoise avec un niveau de précision donné. Lorsque les taux de réponse réalisés ne rencontrent pas les hypothèses émises lors de la planification de l'enquête[29], il convient alors de se questionner quant à leur effet sur les estimations et sur la comparabilité entre éditions.

Idéalement, afin de s'assurer que les estimations entre éditions sont comparables, elles doivent être produites dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que les paramètres de l'étude doivent être inchangés ou très similaires. Le taux de réponse est un paramètre de l'enquête qui peut avoir une incidence sur les résultats produits, surtout lorsque ceux et celles qui répondent à l'enquête présentent des caractéristiques différentes de ceux et celles qui n'y répondent pas.

Une diminution importante du taux de réponse pourrait donc inciter à s'intéresser à la nature de la non-réponse : ignorable (aléatoire même au sein des groupes) ou non ignorable (liée au sujet à l'étude).

Dans le cadre de l'EMPAQ 2025, puisque le taux de réponse de l'échantillon téléphonique est beaucoup plus petit que le taux de réponse de l'EMPAQ 2019[30], une analyse approfondie de l'effet du taux de réponse a donc été menée afin de s'assurer que la non-réponse n'induit pas de biais dans les estimations et donc dans les comparaisons des résultats entre deux éditions de l'enquête ou entre les modes de collecte de l'édition de l'enquête.

En présence de biais de non-réponse sur une variable ou un indicateur, on recommande d'éviter toute comparaison entre des variables ou indicateurs concernés dans le temps[31].

29. Le taux de réponse global de l'EMPAQ 2025 (61,1 %) est plus faible que celui attendu (68,0 %). Le taux de réponse de l'échantillon téléphonique (53,0 %) est plus faible que celui de l'échantillon multimode (69,0 %) ; Le taux de réponse de l'échantillon téléphonique 2025 est plus faible que celui de l'EMPAQ 2019 qui était entièrement téléphonique (73,8 %).
30. Rappelons que la collecte de l'EMPAQ 2019 était entièrement téléphonique.
31. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le rapport sur la *Comparabilité des données : analyses et recommandations*.

4.4 Effet du mode de collecte et comparaisons avec d'autres éditions

L'un des objectifs de l'EMPAQ est de tracer l'évolution de la maltraitance chez les personnes âgées de 65 ans et plus du Québec afin de comparer son ampleur dans le temps.

Pour une comparaison adéquate, il est important d'utiliser une méthodologie similaire pour la production des indicateurs entre les éditions à comparer : population visée, méthodes de collecte et de pondération ainsi que le calcul de ces indicateurs.

Depuis quelques années déjà, l'ISQ a introduit le mode de collecte Web. De plus en plus, les personnes sélectionnées ont la possibilité de remplir un questionnaire par téléphone ou en ligne ; et un suivi téléphonique est effectué auprès de ceux dont le questionnaire n'a toujours pas été rempli après une certaine période. C'est le mode de collecte dit *Multimode*.

Selon les nombreuses études réalisées par l'ISQ[32], certains indicateurs peuvent être influencés par le mode de collecte[33], c'est-à-dire que la réponse à une question peut différer pour un individu donné selon qu'il est interviewé en face-à-face ou par téléphone ou encore s'il répond de façon autoadministrée à un questionnaire en ligne. Ou encore, il est possible que les personnes répondantes qui choisissent de remplir un questionnaire en ligne aient des caractéristiques différentes de celles qui choisissent de répondre par téléphone. L'effet du mode de collecte peut toucher aussi bien les indicateurs de réponse (taux de non-réponse totale et partielle) que les valeurs de certaines questions, et donc de certains indicateurs.

4.4.1 Effet du mode de collecte

Il importe pour chaque étude d'encadrer le changement de mode de collecte en vue d'en contrôler l'effet sur les indicateurs et sur la comparabilité temporelle. En soumettant 50 % de l'échantillon à la collecte multimode et 50 % à la collecte téléphonique au cours de l'édition 2025 de l'EMPAQ, on s'est assuré que la comparaison soit toujours possible avec la prochaine édition même si celle-ci est faite seulement en multimode. *Cette stratégie d'échantillonnage* permet d'analyser l'effet de mode de collecte et de définir les stratégies de comparaison entre les éditions.

L'effet du mode de collecte sur les estimations est déterminé en comparant les estimations obtenues avec l'échantillon téléphonique à celles obtenues avec l'échantillon multimode au moyen de test de khi-deux : un indicateur pour lequel ces analyses concluent à une différence significative à l'échelle provinciale entre l'estimation de l'échantillon téléphonique et l'estimation de l'échantillon multimode est considéré comme affecté par le mode de collecte.

En cas d'effet du mode de collecte sur un indicateur donné, une approche permettant d'analyser des estimations comparables sera utilisée pour analyser l'évolution des indicateurs dans le temps. Les indicateurs non affectés par l'effet de mode, quant à eux, peuvent être comparés avec l'édition 2019 en utilisant l'ensemble de l'échantillon de l'EMPAQ 2025 (échantillon téléphonique et multimode).

32. Côté et autres, 2005 ; Plante et autres, 2010 ; Plante et Courtemanche, 2010 ; ISQ et DSP-ASSS de Montréal, 2012 ; Plante et autres, 2012 ; Plante et autres, 2014

33. L'EQSP 2014 -2015 (Institut de la Statistique du Québec en collaboration avec l'Institut National de Santé Publique du Québec, 2016) révélait des différences selon le mode de collecte pour plusieurs variables ou indicateurs. Des mesures particulières avaient été mises en place pour assurer la comparabilité avec l'édition précédente de 2008.

La liste complète des indicateurs de l'EMPAQ 2025 affectés par le mode de collecte de même que des détails sur les travaux effectués figurent dans le rapport *Comparabilité des données de la deuxième édition de l'enquête* (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC 2026). À moins d'établir une liste d'indicateurs affectés propre à la prochaine édition, on fera l'hypothèse que l'incidence du mode de collecte sur un indicateur donné, dont celle observée dans l'édition 2025, est intemporelle. Cela veut dire que cet effet sera semblable pour les éditions subséquentes.

4.4.2 Comparaison avec l'EMPAQ 2019

En présence d'un effet de mode pour une question ou un indicateur comparable, les comparaisons avec l'édition 2019 de l'enquête doivent être faites en utilisant uniquement les données de l'échantillon téléphonique avec la pondération appropriée[34] (PoidsTEL_Final et pdsbootTELx). Les comparaisons avec la prochaine édition, quant à elles, doivent être faites en utilisant uniquement les données de l'échantillon multimode avec la pondération appropriée[34] (PoidsMULTI_Final et pdsbootMULTIx).

Il importe de mentionner que pour les questions ou les indicateurs affectés par le mode de collecte, l'estimation officielle pour l'EMPAQ 2025 demeure celle produite à partir de l'ensemble de l'échantillon ; c'est d'ailleurs cette dernière qui apparaît dans les tableaux portant sur les résultats de cette édition.

Il est à noter que certaines variables et certains indicateurs de l'édition 2025 de l'enquête ne pourront toutefois pas être comparés à ceux de l'édition 2019 en raison d'une modification de la question, des consignes de la question, des choix de réponses ou du calcul de l'indicateur (voir annexe 3 pour la liste complète). Il s'agit des questions portant sur le genre, sur les catégories de personnes (personne autrice de maltraitance ou personne à qui l'aide a été demandé), sur l'action menée à la suite d'une situation de violence ou les raisons de n'avoir pas demandé de l'aide à la suite d'une situation de maltraitance. Lors de l'analyse, dans les tableaux ou figures, si les résultats des deux années sont présentés, ils devront être accompagnés d'une mise en garde invitant à ne pas les comparer.

4.5 Incidence de l'emploi du genre sur les comparaisons

Il est à noter que le fait que des résultats de l'EMPAQ 2025 soient publiés selon le genre[35] plutôt que selon le sexe, comme lors de l'édition précédente, ne pose pas de problème de comparabilité temporelle. En effet, selon le Recensement de la population de 2021, la population transgenre ou non binaire au Canada est de très petite taille : elle est estimée à 0,33 % de la population canadienne de 15 ans et plus en 2021. De plus, l'information sur le sexe dont nous disposions correspond au genre des personnes, notamment pour une partie des personnes transgenres. De fait, la base de sondage utilisée, soit le FIPA de la RAMQ, contient le genre des personnes quand celles-ci ont demandé un changement officiel de la mention du sexe au Directeur de l'état civil. En outre, il est possible qu'une personne ayant participé à l'édition 2019 de l'EMPAQ ait déclaré son genre plutôt que son sexe, puisqu'on ne précisait pas qu'il s'agissait du sexe à la naissance.

34. Voir la section 3.2

35. On fait référence ici au genre qu'une personne ressent intimement ou exprime publiquement dans sa vie quotidienne, par exemple au travail, dans son milieu de vie ou lorsqu'elle magasine ou accède à des services. Pour certaines personnes, le genre et le sexe à la naissance ne sont pas les mêmes.

5 Présentation des résultats

Dans le rapport de l'EMPAQ 2025, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes. Par ailleurs, les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et figures, mais ont été arrondies à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions de certains tableaux et de certaines figures peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %. Les populations estimées (Pe) sont quant à elles arrondies à la centaine.

Dans les tableaux et figures, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (**) pour indiquer leur faible précision et le fait qu'elles doivent être interprétées avec prudence.

Il arrive que deux proportions, même si elles semblent différentes, ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'un résultat global significatif (selon le test du khi-deux), des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent quelles sont les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement, au seuil de 5 %. Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories.

Certains résultats portent sur des analyses univariées. Dans les tableaux ou figures de telles analyses, la variable représente une question pour laquelle la personne répondante peut indiquer plus d'un choix. Dans de tels tableaux, les modalités à comparer ne sont pas mutuellement exclusives et il n'est pas possible d'effectuer un test global. Lors des comparaisons de proportions de l'ensemble des modalités entre elles, une multitude de tests est alors réalisée. Le seuil de signification statistique a alors été fixé à 1 % afin de réduire les risques de conclure à tort à l'existence de différences[36]. Les principaux résultats de ces tests sont décrits dans le corps du texte, mais ne sont pas indiqués dans les tableaux.

36. La description complète de la méthode utilisée pour effectuer des tests dans une telle situation se trouve à la section 4.2.

Par ailleurs, dans chaque tableau, le « domaine » auquel s'applique les estimations est indiqué dans le titre du tableau. Le domaine désigne la population auxquels se rattachent les résultats présentés dans le tableau. Le domaine peut englober la totalité de la population à l'étude ou n'en englober qu'une partie (p. ex. les personnes aînés de 65 ans ou plus ayant vécu de la négligence physique). Lors de la présentation des résultats, il est donc primordial que le domaine sur lequel porte le résultat soit toujours clairement indiqué dans l'énoncé, afin que celui-ci reflète exactement le résultat présenté. Il est possible que les bornes d'un IC à un niveau de confiance de 95 % soient présentées dans les tableaux de certains rapports ou documents utilisant les données de l'EMPAQ.

Conformément aux pratiques de l'ISQ en matière de statistiques sociales, les résultats de l'EMPAQ 2025 ont été ventilés selon le genre des personnes répondantes plutôt que selon le sexe. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. Pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité, et compte tenu de la petite taille de la population concernée, la publication de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête. Une variable « genre » à deux catégories est donc utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes et certaines personnes non binaires ; la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes et certaines personnes non binaires.

6 Portée et limite de l'enquête

Tout a été mis en place pour assurer la qualité et la représentativité de l'échantillon de l'EMPAQ 2025. La disponibilité d'une base de sondage construite avec des fichiers récents du FIPA a, par exemple, permis d'avoir une image plus juste des personnes aînées de la population visée et de leurs caractéristiques. Cette base de sondage permet de réaliser une stratification adéquate de la population visée selon le regroupement de régions sociosanitaires (RSS de Montréal/Autres RSS), la catégorie d'âge (65 à 74 ans/75 ans et plus) et le sexe des personnes, assurant ainsi l'élaboration d'un plan d'échantillonnage efficace pour les objectifs de l'EMPAQ 2025. En plus d'offrir une excellente couverture, elle comporte plusieurs renseignements facilitant le contact avec les individus sélectionnés de l'échantillon. Les mises à jour de la base de sondage effectuées au cours de la collecte, combinées avec les nombreuses relances, ont d'ailleurs permis d'augmenter les contacts avec les personnes ciblées.

Malgré les multiples efforts déployés, la participation à l'enquête a été plus faible que ce qui était attendu, comme le démontrent les taux de réponse obtenus lors de la collecte des données (61,1 %). Initialement prévu à 68 %, le taux de réponse visé a été revu à 60 % en cours de collecte et les cibles de l'échantillon ont été redéfinies afin de garantir un nombre de personnes répondantes suffisant pour atteindre les objectifs d'estimation et de comparabilité temporelle avec un niveau de précision acceptable. Pour ce qui est de la comparabilité entre éditions, l'objectif est de détecter une différence d'environ 0,5 % à l'échelle provinciale pour des phénomènes touchant au moins 1,3 % de la population[37] des personnes de 65 ans et plus visées.

En vue du passage du mode téléphonique (1re édition [2019]) au multimode (3e édition, à venir), une stratégie de collecte mixte a été utilisée dans la deuxième édition (2025) pour contrôler le mode de collecte, en évaluer l'effet et garantir la comparabilité des indicateurs entre éditions. Ainsi, l'échantillon global de l'EMPAQ 2025 a été aléatoirement divisé en deux échantillons secondaires et un mode de collecte a été attribué à chacun (téléphonique/multimode). Les deux modes de collecte ont été informatisés afin d'optimiser la qualité des données recueillies et d'assurer aux répondants un fardeau de réponse limité.

Globalement, l'échantillon de 13 355 personnes répondantes est de taille suffisante pour estimer avec une bonne précision des phénomènes très rares, dont la prévalence est aussi faible que 0,35 % dans l'ensemble de la population visée et de 0,7 % dans chacun des deux groupes d'âge. Il offre ainsi un bon potentiel analytique des données se rapportant à l'ensemble de la population.

Les procédures inférentielles utilisées ont fait l'objet d'une attention particulière. Les pondérations ayant servi dans l'analyse des données ont été calculées de façon que la fiabilité de l'inférence à la population visée soit assurée. Des mesures de redressement effectuées ont également permis de réduire au minimum les biais potentiels dus à

37. On veut pouvoir détecter, au provincial, une différence si p1=1,3 % et p2=0,8 % OU p2=1,9 %.

la non-réponse et à la couverture. Il faut noter que les renseignements de la base de sondage et ceux fournis par les personnes répondantes ont servi à effectuer ces redressements.

À l'instar de toute enquête populationnelle, l'EMPAQ 2025 n'est pas à l'abri de certaines erreurs de mesure. Bien que toutes les précautions possibles aient été prises pour que la qualité des données soit assurée et que les biais soient minimisés, certaines limites doivent être considérées. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'exactitude des réponses fournies par les personnes répondantes qui peuvent, par exemple, avoir eu de la difficulté à se souvenir de choses qui se sont passées il y a plusieurs mois, voire plusieurs années. Il est aussi possible que des personnes répondantes aient confondu certains éléments des questions relatives aux phénomènes qui font l'objet d'une forte sensibilisation dans la société. En outre, pour ce qui est de la maltraitance commise par des personnes de leur entourage, la réponse des personnes aînés à l'enquête pourrait avoir été influencée par divers facteurs : le degré de confiance établi avec l'intervieweur ou l'intervieweuse, le désir de préserver les liens familiaux, la peur des représailles ou même le déni du problème. Afin de réduire la sous-déclaration possible par téléphone, le questionnaire a été conçu de façon à mettre en confiance la personne répondante en minimisant les risques de déduction des questions à partir des réponses. De plus, les indicateurs de maltraitance au cours des 12 mois précédant l'enquête sont construits à partir des réponses à une série de questions factuelles. Par exemple, l'indicateur de négligence physique est basé sur les réponses à des questions se rapportant à 8 situations très précises (ex. : la personne aînée a-t-elle reçu ou non l'aide requise pour manger ? Si non, à quelle fréquence est-ce arrivé ?), et non pas seulement sur la perception de la personne répondante quant à la négligence qu'elle a vécu ou non. Il semble raisonnable de croire que la manière dont les questions ont été posées pourrait entre autres permettre d'obtenir une meilleure déclaration de la maltraitance ou de la négligence physique.

Il est aussi possible qu'un questionnaire soit rempli en présence d'une tierce personne, voire par une tierce personne, surtout lorsque le questionnaire est autoadministré en ligne. De telles situations pourraient avoir pour effet la sous-déclaration de la négligence ou de la maltraitance si la personne tierce est une personne maltraitante. Des instructions particulières avaient été données aux intervieweurs et intervieweuses afin de s'assurer que l'environnement de la personne répondante était propice à l'entrevue téléphonique.

Malgré toutes les précautions pouvant être prises, le phénomène de sous-déclaration demeure toutefois possible et on ne peut pas savoir dans quelle proportion le biais entraîné par ce phénomène peut être présent.

Par ailleurs, les personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé (cognitif ou physique) ne font pas partie de la population visée par cette enquête et elles ne sont donc pas représentées par cette dernière. Ces personnes sont vulnérables et elles ont par exemple probablement plus de difficulté à communiquer et donc à dénoncer une situation indésirable. Nous sommes donc portés à croire qu'elles pourraient subir plus de maltraitance ou de négligence que les personnes faisant partie de la population visée par cette enquête. Certaines études semblent d'ailleurs appuyer cette hypothèse (Johannesen et Logiudice, 2013 ; Pillemer et autres, 2016 ; Dong, 2011). Il est donc important de ne pas inférer les résultats obtenus par le biais de cette enquête aux personnes incapables de répondre en raison de la langue ou d'un problème de santé. Les estimations de l'ampleur de la maltraitance obtenues à partir de l'EMPAQ sont vraisemblablement des seuils minimaux par rapport aux estimations qui seraient obtenues si ces personnes étaient incluses dans la population visée.

Les prévalences de la maltraitance globale ainsi que de la maltraitance psychologique sont suffisantes pour offrir une bonne précision des proportions estimées, même à l'intérieur des croisements. Pour ce

qui est de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance physique, de la maltraitance sexuelle et de la négligence physique, pour lesquelles des faibles prévalences (environ 1 % ou moins) ont été obtenues, les proportions estimées obtenues pour des variables d'analyse à l'intérieur des croisements ont, la plupart du temps, une faible précision. De même, les estimations obtenues pour les indicateurs impliquant des sous-groupes de personnes ayant vécu ces formes de maltraitance ont aussi une faible précision. Pour cette raison, certains résultats n'ont pas été présentés et, dans certains cas, il se peut que des différences significatives entre certaines proportions n'aient pas pu être détectées.

En outre, on remarque une non-réponse partielle plus importante notamment pour les questions adressées aux personnes ayant vécu de la maltraitance (phénomènes de faible ampleur), surtout lorsque d'autres conditions d'admissibilité à la question s'ajoutent (par exemple, pour être admissible à la question sur la cohabitation avec la personne autrice d'une forme la maltraitance, il faut d'abord avoir vécu cette maltraitance, puis avoir désigné un ou une proche comme personne maltraitante). Cela est dû au fait que le taux de non-réponse partielle augmente rapidement lorsque très peu de personnes sont admissibles à la question. Il faudrait alors prendre en considération lors de l'interprétation des résultats que l'erreur due à l'imputation de ces variables et des indicateurs qui en découlent n'est pas prise en compte dans la mesure de précision. Par exemple, les résultats des tests pour lesquels le seuil observé est près du seuil de signification devraient être interprétés avec prudence. Les résultats concernant les caractéristiques des personnes maltraitantes présentés dans le rapport de l'EMPAQ 2025 doivent être inférés exclusivement aux personnes de 65 ans et plus visées ayant vécu la forme précise de maltraitance dont il est question. Il est à noter que la personne pouvait indiquer jusqu'à deux catégories de personnes maltraitantes. Les catégories de personnes proposées dans le questionnaire comprenaient, entre autres, des proches de la personne aînée comme le conjoint ou la conjointe, les enfants ou d'autres membres de la famille, ainsi que des personnes de l'entourage comme les amis ou amies, les voisins ou voisines, ou encore des membres du personnel soignant. Si plusieurs personnes maltraitantes se trouvaient dans une même catégorie, la catégorie n'était sélectionnée qu'une seule fois. Plus d'informations à ce sujet sont fournies au chapitre 5 du rapport d'analyse de l'EMPAQ 2025.

En lien avec certains objectifs de l'enquête, les analyses présentées dans les rapports sont essentiellement descriptives. Elles mettent de l'avant des prévalences de phénomènes et s'appuient sur des méthodes bivariées d'analyse statistique. L'EMPAQ 2025 étant une enquête transversale[38], elle permet de déceler des liens entre deux variables, de même que des différences entre des groupes de population. Cependant, elle ne permet pas d'établir de lien de causalité entre les caractéristiques étudiées, comme l'aurait fait une étude longitudinale. Ainsi, l'interprétation de certains résultats[39] doit être faite avec prudence.

Ces analyses permettent néanmoins d'explorer de façon utile les données recueillies et fournissent une bonne description de la maltraitance envers les personnes aînées au Québec. En lien avec les caractéristiques de cette maltraitance, elles apportent aussi des informations supplémentaires susceptibles d'être utilisées à titre indicatif.

À cause du contrôle du mode de collecte, l'EMPAQ 2025 est une édition charnière qui permet à l'enquête de passer du mode de collecte exclusivement téléphonique (2019) à celui exclusivement multimode (prochaines éditions) sans compromettre le

38. Ce type d'enquête mesure un phénomène au cours d'une période donnée.

39. Par exemple, les estimations dont le CV est supérieur à 15 % et qui sont annotées dans les tableaux et les figures par * ou **, les estimations dont le seuil observé est près du seuil de signification, les résultats des analyses bivariées qui ne tiennent pas compte de l'effet de confusion possible de certains facteurs exogènes.

suivi dans le temps de la maltraitance envers les personnes aînées. L'analyse de l'effet de mode offre la possibilité d'utiliser une approche appropriée pour la comparaison de chaque variable ou indicateur. En présence d'un effet de mode pour une variable ou un indicateur, l'échantillon téléphonique 2025 avec sa pondération sera utilisé pour la comparaison avec l'édition 2019, et l'échantillon multimode 2025 avec sa pondération sera utilisé pour la comparaison avec la prochaine édition. En l'absence d'un effet de mode, l'échantillon 2025 complet avec sa pondération sera utilisé pour la comparaison entre éditions. Toutefois, pour les indicateurs non comparables entre 2019 et 2025, une mise en garde devrait être émise lorsque les résultats des deux années sont présentés.

Il est important de tenir compte des mises en garde et des recommandations énoncées dans ce rapport afin d'utiliser adéquatement les données de cette enquête.

Références bibliographiques

ACIERNO, Ron (2003). "Elder Mistreatment: Epidemiological Assessment Methodology", dans R. J. BONNIE et R. B. WALLACE (éd.), *Elder Mistreatment: Abuse, Neglect, and Exploitation in an Aging America* – Panel to Review Risk and Prevalence of Elder Abuse and Neglect, Committee on National Statistics and Committee on Law and Justice, Division of Behavioral and Social Sciences and Education, [En ligne], Washington (DC), The National Academies Press, p. 261-302. [doi.org/10.17226/10406] (Consulté le 4 août 2026).

BERNIER, Julie, et Karla NOBREGA (1998). "Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma-gap method". *Congrès annuel de la société Statistique du Canada*, [En ligne], p. 137-141. [ssc.ca/sites/default/files/survey/documents/SSC1998_J_Bernier.pdf] (Consulté le 27 septembre 2022).

CÔTÉ, Luc, Robert COURTEMANCHE et Bernard CARON, avec la collaboration de Carole DAVELUY, Claire ROBITAILLE, Rosanna BARALDI et Monique BORDELEAU (2005). *Comparabilité entre les cycles 1.1 et 2.1 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : impact du changement apporté à la répartition de l'échantillon selon la base de sondage*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 69 p.

DONG XinQi, Melissa SIMON, Kumar RAJAN et Denis A. EVANS (2011). "Association of Cognitive Function and Risk for Elder Abuse in a Community-Dwelling Population", *Dementia and Geriatric Cognitive Disorder*, [En ligne], vol. 32, nº 3, p. 209-215. [doi.org/10.1159/000351338] (Consulté le 4 août 2026).

ELTINGE, J. L., et I. S. YANSANEH (1997). « Méthodes diagnostiques pour la construction de cellules de correction pour la non-réponse, avec application à la non-réponse aux questions sur le revenu de la U.S. Consumer Expenditure Survey », *Techniques d'enquête*, [En ligne], produit nº 12-001-X19970013103 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, nº 1, juin, p. 37-45. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK] (Consulté le 10 octobre 2025).

FILLENBAUM, Gerda G. et Michael A. SMYER (1981). "The Development, Validity, and Reliability of the Oars Multidimensional Functional Assessment Questionnaire", *Journal of Gerontology*, [En ligne], vol. 36, nº 4, p. 428–434. [https://doi.org/10.1093/geronj/36.4.428] (Consulté le 4 août 2026).

HAZIZA, David et Jean-François BEAUMONT (2007). "On the Construction of Imputation Classes in Surveys", *International Statistical Review*, [En ligne], vol. 75, nº 1, avril, p. 25-43. [doi.org/10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x] (Consulté le 15 octobre 2024).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2025. Comparabilité des données : analyses et recommandations*, [En ligne], Québec, L'institut de la statistique du Québec, 21 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2025-comparabilite.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC et DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL (2012). *Rapport de l'Étude globale sur la santé des Montréalais – Étude comparative d'une collecte unimode téléphonique et d'une collecte multimode (téléphonique et Web)*, Québec, L'Institut, 265 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC en collaboration avec l'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2016). *Guide spécifique des aspects méthodologiques des données d'enquêtes sociosanitaires du Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants (Plan commun de surveillance et Plan ministériel de surveillance multithématique)*, Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015, Québec, Gouvernement du Québec, 83 p.

JOHANNESEN, Mark et Dina LOGIUDICE (2013). "Elder abuse: a systematic review of risk factors in community-dwelling elders", *Age and Ageing*, [En ligne], vol. 42, nº 3, p. 292-298. [doi.org/10.1093/ageing/afs195] (Consulté le 4 août 2026).

KORN, Edward L., et Barry I. GRAUBARD (1999). *Analysis of Health Surveys*, New York, John Wiley & Sons, 382 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS [Québec] (2010). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées. 2010-2015*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 84 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002185] (Consulté le 4 août 2026)

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS [Québec] (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 88 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002186/] (Consulté le 11 juillet 2019)

NAUGHTON, Corina, Jonathan DRENNAN, Margaret TREACY, Attracta LAFFERTY et autres (2010). *Abuse and Neglect of Older People in Ireland – Report on the National Study of Elder Abuse and Neglect*, University College Dublin, Dublin, 116 p.

O'KEEFFE, Madeleine et autres (2007). *UK Study of Abuse and Neglect of Older People. Prevalence Survey Report*, Royaume-Uni, Comic Relief et Department of Health, 181 p.

PILLEMER, Karl, David BURNES, Catherine RIFFIN et Mark S. LACHS (2016). "Elder Abuse: Global Situation, Risk Factors, and Prevention Strategies", *Gerontologist*, [En ligne], vol. 56, nº S2, p. S194-S205. [doi.org/10.1093/geront/gnw004] (Consulté le 4 août 2026).

PLANTE, Nathalie, Luc CÔTÉ et Robert COURTEMANCHE (2010). *Incidence des changements méthodologiques de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sur la comparabilité entre les cycles 1.1, 2.1 et 3.1 aux niveaux provincial et régional, de même que sur la comparabilité régionale intracycle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 88 p.

PLANTE, Nathalie, et Robert COURTEMANCHE (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Comparabilité des données de l'ESCC, cycle 2007-2008*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 7 p.

PLANTE, Nathalie, Robert COURTEMANCHE et Monique BORDELEAU (2014). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Comparabilité des données de l'ESCC, cycle 2011-2012*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 37 p.

PLANTE, Nathalie, Robert COURTEMANCHE, Monique BORDELEAU et Danny DU MAYS (2012). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Comparabilité des données de l'ESCC, cycle 2009-2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 35 p.

RUST, Keith F., et Jonnalagadda N. K. RAO. (1996). "Variance estimation for complex surveys using replication techniques", *Statistical Methods in Medical Research*, [En ligne], vol. 5, nº 3, septembre, p. 283-310. [/doi.org/10.1177/096228029600500305] (Consulté le 3 octobre 2025).

Annexe 1

Tableau A1.1

Répartition de la population visée selon le regroupement de régions sociosanitaires, le genre et l'âge des personnes de 65 ans et plus

RSS	Genre	Âge	Taille de la population visée (N)	Proportions (%)
RSS de Montréal	Homme	65-74 ans	84 606	4,8
		75-84 ans	47 749	2,7
		85 ans et plus	16 644	0,9
	Femme	65-74 ans	95 068	5,4
		75-84 ans	61 814	3,5
		85 ans et plus	30 525	1,7
Autres RSS	Homme	65-74 ans	399 884	22,8
		75-84 ans	217 420	12,4
		85 ans et plus	53 762	3,1
	Femme	65-74 ans	412 604	23,5
		75-84 ans	243 043	13,9
		85 ans et plus	89 087	5,1
Total			**1 752 206**	**100,0**

Source : Institut de la statistique du Québec, *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025*.

Tableau A1.2

Répartition de la population visée des personnes de 65 ans et plus selon le regroupement de régions

RSS	Taille de la population (N)	Proportions (%)
RSS de Montréal	336 406	19,2
Autres RSS	1 415 800	80,8
Total	**1 752 206**	**100,0**

Source : Institut de la statistique du Québec, *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025*.

Tableau A1.3

Répartition de la population visée des personnes de 65 ans et plus selon le genre

Genre	Taille de la population (N)	Proportions (%)
Homme	820 065	46,8
Femme	932 141	53,2
Total	**1 752 206**	**100,0**

Source : Institut de la statistique du Québec, *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025*.

Tableau A1.4

Répartition de la population visée des personnes de 65 ans et plus selon l'âge

Âge	Taille de la population (N)	Proportions (%)
65-74 ans	992 162	56,6
75-84 ans	570 026	32,5
85 ans et plus	190 018	10,8
Total	**1 752 206**	**100,0**

Source : Institut de la statistique du Québec, *Maltraitance envers les personnes aînées vivant à domicile au Québec en 2025*.

Annexe 2

Tableau A2.1

Variables présentant un taux de non-réponse partielle (TNRP) pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2025

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	TNRP pondéré ajusté (%)
Variables correspondant à la fréquence des actes de négligence (au cours des 12 derniers mois)		
Préparation des repas (QC1C)	Personnes qui n'ont pas toujours reçu de l'aide de la personne responsable de les aider	16,0
Prise des médicaments (QC2C)		10,8
Prise de bain ou de douche (QC4C)		15,7
Aide à l'habillement (QC5C)		12,8
Aller ou sortir du lit (QC8C)		6,8
Variables correspondant à la fréquence des actes de maltraitance matérielle ou financière (au cours des 12 derniers mois)		
Forcer à donner de l'argent ou des biens (QD2A)	Personnes qui ont été forcé de donner de l'argent ou des biens	5,8
Variables liées aux catégories de personnes maltraitantes (maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois)		
Auteur(-trice) de la négligence physique (QC9M1)	Personnes qui ont vécu au moins une situation de négligence physique (TOTAL_QCXC > 0)	5,5
Auteur(-trice) de la maltraitance matérielle ou financière (QD8M1)	Personnes qui ont vécu au moins une situation de maltraitance matérielle ou financière	16,9
Variables liées aux caractéristiques de la personne maltraitante (maltraitance vécue au cours des 12 derniers mois)		
Genre des personnes autrices de la négligence physique (NEGL_SEXE)	Personnes qui ont vécu la maltraitance et qui ont nommé une ou deux personnes qui en étaient responsables	6,2
Genre des personnes autrices de la maltraitance matérielle ou financière (MALT_FIN_SEXE)		20,0
Variables liées à la cohabitation avec la personne maltraitante		
Maltraitant(e) matériel ou financier cohabitait avec aîné(e) (MALT_FIN_COHAB)	Personnes qui ont vécu de la maltraitance et qui ont nommé une ou deux personnes de l'entourage qui en étaient responsables	20,1
Maltraitant(e) sexuel(e) cohabitait avec aîné(e) (MALT_SEX_COHAB)		5,2 %
Auteur(-trice) de la négligence cohabitait avec aîné(e) (NEGL_COHAB)		5,6

Suite à la page 41

Tableau A2.1 (suite)

Variables présentant un taux de non-réponse partielle (TNRP) pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2025

Nom de la variable ou de l'indicateur	Domaine	TNRP pondéré ajusté (%)
Variables liées aux actions posées à la suite d'une situation de maltraitance (vécue dans les 12 derniers mois)		
Avoir demandé de l'aide ou porté plainte — maltraitance physique (QF17A)	Personnes qui ont vécu de la maltraitance physique	36,1
Personne ou instance à qui la personne aînée a demandé de l'aide ou porté plainte (Choix 1) — maltraitance physique (QF17BM1)	Personnes qui ont vécu de la maltraitance physique et qui ont demandé de l'aide ou porté plainte	38,0
Raisons pour ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide à la suite de la Maltraitance physique (QF19M1)	Personnes qui ont vécu de la maltraitance physique et qui n'ont pas demandé de l'aide ou porté plainte	37,8
Règlement ou non de la situation après avoir parlé		
Règlement de la négligence physique (QC17)	Personnes qui ont vécu de la maltraitance et qui ont demandé de l'aide ou porté plainte	16,9
Règlement de la maltraitance matérielle ou financière (QD13C)		12,4
Règlement de la maltraitance psychologique (QE10C)		6,0
Règlement de la maltraitance physique (QF17C)		39,7

Annexe 3

Tableau A3.1

Indicateurs de l'EMPAQ 2025 qui ne peuvent pas être comparés avec l'édition 2019 en raison des modifications au questionnaire entre les éditions

Variable ou Indicateur	Description	2019	2025
QC9 QD8 QE 5 (QE5A en 2019) QF12 QG5	Auteur (Négligence physique et toutes les formes de maltraitance)	**Choix de réponses** 1. Conjoint ou partenaire / Ex-conjoint ou ex-mari 2. Conjointe ou partenaire / Ex-conjointe ou ex-épouse 3. Frère / 4. Sœur 5. Beau-frère / 6. Belle-soeur 7. Fils / 8. Fille / 9. Beau-fils 10. Belle-fille / 11. Petit-fils 12. Petite-fille 13. Autre membre de la famille 14. Ami(e) 15. Préposé / soignant /professionnel du CLSC / CI(U)SSS 16. Préposé / soignant / professionnel d'une agence privée ou autre (payé ou non) 17. Aide-ménagère / autre service personnel, payant ou non 18. Quelqu'un d'autre, spécifiez 19. Quelqu'un d'autre, spécifiez 98. Ne sait pas 99. Ne répond pas	**Choix de réponses** 1. Conjoint(e) ou partenaire / Ex-conjoint(e) ou ex- époux(se) 2. Frère ou sœur (y compris beau-frère ou belle-sœur) 3. Enfant (y compris beau-fils ou belle-fille) 4. Petit-enfant 5. Autre membre de la famille 6. Ami(e) ou voisin(e) 7. Préposé / soignant / professionnel d'une agence privée ou du réseau public 8. Aide-ménagère / autre service personnel, payant ou non 10. Quelqu'un d'autre, spécifiez votre lien avec la ou les personnes 98. Ne sait pas 99. Ne répond pas
NEGL_SEXE MALT_FIN_SEXE MALT_PSY_SEXE MALT_PHY_SEXE MALT_SEX_SEXE	Genre la personne autrice (Négligence physique et toutes les formes de maltraitance)	**Question** Quel est le sexe de cette ou ces personnes ?	**Question** Quel est le genre[1] de cette ou ces personnes ?
QC14 QD13A QE10A QF17A QG10A	Avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte (Négligence physique et toutes les formes de maltraitance)	**Question** Lorsque vous avez vécu la situation (négligence ou maltraitance), avez-vous signalé cette / ces situation(s) ?	**Question** Lorsque vous avez vécu la situation (négligence ou maltraitance), en avez-vous parlé à quelqu'un, demandé de l'aide ou encore porté plainte ?
QC15 QD13B QE10B QF17B QG10B	Personne à qui le (la) répondant(e) a parlé, demandé de l'aide ou porté plainte Négligence physique :	**Question/consigne** À qui avez-vous signalé cette / ces situation(s) ? Ne pas lire les choix de réponse ; plus d'une réponse possible. [max : 10]	**Question** À qui avez-vous parlé, demandé de l'aide, ou encore porté plainte ?

Suite à la page 43

Tableau A3.1 (suite)

Indicateurs de l'EMPAQ 2025 qui ne peuvent pas être comparés avec l'édition 2019 en raison des modifications au questionnaire entre les éditions

Variable ou Indicateur	Description	2019	2025
QC18 QD15 QE 12 QF19 QG12	Raisons de ne pas avoir parlé, demandé de l'aide ou porté plainte	**Question/consigne** Pour quelle raison n'avez-vous pas signalé cette/ces situation(s) ? Ne pas lire les choix de réponse. Si le répondant donne plus d'une raison, les inscrire dans « autre, préciser »	**Question** Pour quelle raison n'en avez-vous pas parlé à quelqu'un, demandé de l'aide, ou encore porté plainte ?
QJ1	Langue le plus souvent parlé à la maison	**Choix de réponses/consigne** Ne pas lire les choix de réponse. Peut choisir jusqu'à 3 langues à la condition qu'elles soient parlées AUSSI SOUVENT. 1. Français / 2. Anglais 3. Arabe / 4. Arménien 5. Cantonais/6. Espagnol 7. Grec/8. Italien 9. Portugais 10. Vietnamien 11. Autre, précisez 98. Ne sait pas 99. Ne répond pas	**Choix de réponses/consigne** Vous pouvez indiquer plus d'une langue si vous les parlez aussi souvent l'une que l'autre. 1. Français 2. Anglais 3. Autre
Genre	Genre du répondant	**Question** Inscrire le sexe du répondant	**Question** Quel est votre genre ? Par genre, on entend votre genre actuel, qui peut différer de votre sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans vos documents officiels

1. On fait référence ici au genre qu'une personne ressent intimement ou exprime publiquement dans sa vie quotidienne, par exemple au travail, dans son milieu de vie ou lorsqu'elle magasine ou accède à des services. Pour certaines personnes, le genre et le sexe à la naissance ne sont pas les mêmes.

« Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca

Institut de la statistique Québec